

installation y compris informatique, l'aide au recrutement avec la formation finale du franchisé et de son équipe.

Chaque franchisé dispose d'une page personnelle sur le site de *Temporis*, d'une hotline juridique, technique, et de l'aide à la communication pendant tout le lancement, y compris l'inauguration. Mais le franchisé ne s'arrête pas là avec une convention nationale et un plan de formation annuel. Un journal de communication interne permet de garder des nouvelles de tous les autres franchisés, tout comme les réunions régionales et la convention.

C'est une ancienne d'*Adecco* qui a créé le réseau avec succès et qui continue à le développer, puisque de nouvelles ouvertures sont au programme. Des campagnes de communication nationales (affichage + radio) viennent renforcer la présence des franchisés dans les villes concernées.

Mais une autre idée a germé : *Doméo* lancé en octobre dernier. Il s'agit d'une franchise complètement différente, qui rejoint en partie l'idée d'*Academia Groupe*, puisqu'il s'agit de services à la personne à domicile. L'entreprise bénéficie également des avantages fiscaux liés au plan Borloo. *Doméo* étant filiale de *Temporis*, il ne devrait pas y avoir trop de soucis pour trouver le personnel !

Une formation est proposée à ce

dernier incluant un suivi et un contrôle nécessaire dans ce style d'activité. De vrais professionnels au service des particuliers. *Doméo* souhaite présenter la palette complète avec garde d'enfants, aide et soutien scolaire, soins aux personnes âgées, et toutes les tâches relatives au ménage et jardinage. Une personne peut être jointe en permanence. Un plus à ce niveau : les responsables du personnel des entreprises qui ont recours à *Temporis* peuvent ainsi facilement cofinancer les chèques emploi service universel pour leurs salariés s'ils le désirent.

Les conditions financières pour *Temporis* sont un investissement global de 130 000 euros, avec 33 500 euros de droit d'entrée. La surface moyenne des locaux est de 80 m² et les redevances augmentent dans le temps : 1,5% la première année, 1,8% la seconde, 2,2% la troisième et 2,5% ensuite. Un plafonnement à 2% est envisagé en fonction d'un seuil de chiffre d'affaires.

Contact : www.temporis.fr

> *Temporis*

Spécialité : le travail temporaire

N'oublions pas un des secteurs traditionnels du service aux entreprises : le travail temporaire. Comme le dit le slogan, l'intérim nouvelle génération attend les candidats. Mais certains se sont déjà lancés, puisque nous sommes à plus de quarante franchisés.

Le franchiseur aide le candidat du début à la fin avec le montage du business plan, l'aide auprès des banques, la recherche du local, son